

nismes du gouvernement fédéral. Le rapport recommande en outre l'établissement d'un musée des sciences, d'un jardin botanique et d'un jardin zoologique dans des régions appropriées du Canada.

La Commission a examiné l'encombrement qui règne à la Bibliothèque du Parlement et recommandé que la plupart des volumes soient transportés ailleurs pour être conservés en sûreté, ce qui laisserait à la bibliothèque l'espace suffisant pour l'aménagement d'étagères et de services de bibliothèque satisfaisants. La Commission a en outre recommandé l'établissement sans délai d'une Bibliothèque nationale.

La Commission s'est inquiétée de l'encombrement des bureaux des archives de la plupart des ministères fédéraux qui gardent des documents et dossiers définitivement classés et sans valeur; elle a noté que le ministère des Travaux publics doit fournir de vastes locaux pour l'entreposage d'énormes quantités de vieux dossiers. En conséquence, la Commission recommande que les fonctions de l'actuel Comité des documents publics soient précisées et que se fasse la remise méthodique et continue aux Archives nationales des dossiers inactifs de tous les ministères et organismes. Un certain nombre de recommandations ont été formulées en vue de corriger la situation actuelle, d'en empêcher le retour, d'assurer les soins voulus aux documents historiques précieux et de détruire systématiquement les dossiers sans valeur.

Le rapport s'est attardé assez longuement aux travaux de la Commission des lieux et monuments historiques, qui a accompli de grandes choses avec un modeste budget. La Commission royale a constaté qu'il reste encore beaucoup à faire pour préserver ce qui reste des vieux édifices historiques et marquer l'emplacement où se sont déroulés les événements importants de l'histoire canadienne. Elle a recommandé que la Commission des lieux et monuments historiques soit mise en mesure d'élaborer un programme de travail beaucoup plus vaste et qu'elle soit reconstituée et ait un secrétaire permanent. Elle a recommandé que des mesures soient prises immédiatement en vue de la restauration de la citadelle d'Halifax, l'un des grands monuments militaires du pays et qui tombe en ruine.

Une foule de problèmes auxquels les universités canadiennes doivent présentement faire face ont été examinés à fond par la Commission, qui s'est inquiétée du triste état de l'enseignement des humanités. La gêne pécuniaire des universités a été examinée en détail par la Commission, qui a soutenu très solidement la thèse de l'aide du gouvernement fédéral à l'enseignement, voir p. 348.

Comme corollaire au programme d'aide financière aux universités, la Commission a recommandé la création d'un régime de bourses nationales. Elle a recommandé que le gouvernement continue à accorder au Conseil national de recherches des fonds en vue de l'octroi de bourses de recherches, établisse un régime de bourses à l'intention des étudiants gradués des universités canadiennes qui poursuivent des études dans les humanités, les sciences sociales et le droit, et accorde des fonds en vue de l'octroi de bourses d'échange en faveur des humanistes, savants et des étudiants d'autres pays. Elle a recommandé l'établissement d'un régime complet de bourses aux sous-gradués, comportant l'octroi annuel de 100 bourses de recherches de \$1,000, 250 bourses de recherches de \$500 et 2,000 bourses d'entretien de \$500, ainsi que l'établissement d'une caisse de prêts accessibles aux étudiants dont le travail est satisfaisant aux yeux des autorités de leur université. La Commission a en outre recommandé l'établissement d'un régime d'octrois pour les personnes